

Procédure de production des mosaïques étudiantes

Secteur responsable de l'application :	Vice-décanat à la vie étudiante et secrétariat facultaire
Ce document s'adresse à :	Associations étudiantes de la Faculté de médecine et des sciences de la santé

ADOPTION (INSTANCE)	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Comité de direction	2015-10-26	Sans objet

AMENDEMENTS ET ABROGATION	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Amendement – Comité de direction	2017-01-17	Sans objet
Amendement – Comité de direction	2018-05-07	Sans objet
Amendement – Comité de direction	2021-02-08	Sans objet

DATE PRÉVUE DE RÉVISION	2023-01
--------------------------------	---------

HISTORIQUE Le présent document remplace la <i>Directive pour la production de mosaïques des finissantes et finissants</i> adoptée en 2015.
--

Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE*	4
2.	OBJECTIFS*	4
3.	CHAMP D'APPLICATION*	4
4.	DÉFINITIONS	4
5.	PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PRODUCTION D'UNE MOSAÏQUE	4
6.	COMITÉ DE LA MOSAÏQUE	5
7.	FINANCEMENT FACULTAIRE DES MOSAÏQUES ÉTUDIANTES	5
8.	PRODUCTION DE LA MOSAÏQUE	6
8.1	Les photos	6
8.2	Identification, disposition et cadre	6
8.3	Complément d'information spécifique à chaque programme	7
8.3.1	Baccalauréat en biochimie de la santé	7
8.3.2	Baccalauréat en pharmacologie	7
8.3.3	Baccalauréat en sciences infirmières	7
8.3.4	Doctorat en médecine	7
8.3.5	Maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie	7
8.3.6	Maîtrise en sciences infirmières, cheminement menant aux études spécialisées en soins de première ligne jumelée au diplôme d'études supérieures spécialisées de 2 ^e cycle en soins de première ligne	8
8.4	Entente contractuelle avec le fournisseur de services	8
9.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS*	8
9.1	Responsabilité de l'application*	8
10.	PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT*	8
	ANNEXE 1 : SIGNATURE INSTITUTIONNELLE ET ARMOIRIES	9
	ANNEXE 2 : EXEMPLES DE MOSAÏQUES ACCEPTÉES	10

* Indique une rubrique obligatoire pour tous les types de documents.

1. MISE EN CONTEXTE*

La Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « Faculté ») considère comme important d’immortaliser le passage à la Faculté des différentes cohortes étudiantes de ses programmes. Elle soutient donc annuellement certaines de ses associations étudiantes dans le processus de production des mosaïques étudiantes.

2. OBJECTIFS*

Étant donné la nature historique et officielle des mosaïques étudiantes affichées à la Faculté de médecine et des sciences de la santé, celle-ci souhaite, par le biais de la présente directive, informer les associations étudiantes des balises auxquelles elles doivent se conformer pour la production des mosaïques étudiantes.

3. CHAMP D’APPLICATION*

La présente procédure s’applique aux programmes d’études suivants :

- baccalauréat en biochimie de la santé;
- baccalauréat en pharmacologie;
- baccalauréat en sciences infirmières;
- doctorat en médecine;
- maîtrise en ergothérapie
- maîtrise en physiothérapie;

Sur une base ponctuelle, les personnes ayant obtenu la maîtrise en sciences infirmières, cheminement menant aux études spécialisées en soins de première ligne et le diplôme de 2^e cycle en études spécialisées en soins de première ligne peuvent également se prévaloir d’une mosaïque étudiante (infirmières praticiennes spécialisées ou infirmiers praticiens spécialisés en soins de première ligne (IPSPL)).

4. DÉFINITIONS

Mosaïque étudiante : assemblage harmonieux et professionnel des photos individuelles de l’ensemble des personnes finissantes composant une cohorte étudiante pour un programme donné.

5. PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PRODUCTION D’UNE MOSAÏQUE

Toute mosaïque étudiante doit être produite durant la dernière année du programme d’études, soit de septembre à décembre ou de septembre à mai. Voici un aperçu des principales étapes liées à la production des mosaïques étudiantes ainsi que leur période de réalisation prévue :

1. Nomination d’une personne responsable de la production de la mosaïque et transmission du nom de cette personne à la coordination à la vie étudiante	Octobre
2. Choix d’une personne photographe et signature d’un contrat	Janvier
3. Demande de financement à la vie étudiante	Janvier
4. Prise des photos	Février
5. Remise d’une copie électronique de la mosaïque à la coordination à la vie étudiante pour approbation (coordination-ve-fmss@usherbrooke.ca)	Février ou mars (ou dès que possible)

6. Production de la mosaïque par la personne photographe ou le fournisseur	Mars
7. Octroi d'un financement facultaire à l'association étudiante sur présentation de pièces justificatives	Avril
8. Remise d'une copie électronique de la mosaïque à la coordination à la vie étudiante	Avril
9. Dévoilement officiel de la mosaïque	À vérifier avec le programme

6. COMITÉ DE LA MOSAÏQUE

Il est fortement recommandé aux associations étudiantes de se constituer un comité de la mosaïque dont les fonctions principales sont les suivantes :

- Établir les besoins du groupe de personnes finissantes :
 - prise de photos sur place ou en studio, multisite ou non;
 - horaire de la prise de photos;
 - prise de photos en tenue officielle et autres à déterminer;
 - identification du style de mosaïque (ex. : cadre, couleur, identification).
- Assurer la communication avec les personnes finissantes :
 - s'assurer que toutes seront photographiées, que le financement est approuvé par les pairs et que les paiements sont effectués.
- Effectuer le suivi de la production de la mosaïque :
 - vérification des photos associées à chaque nom, orthographe, respect des normes de la Faculté, etc.
- Collaborer avec la personne photographe (fournisseur de services) :
 - choix de la personne photographe, signature du contrat et relations avec celle-ci.
- Assurer les relations avec le programme :
 - date de dévoilement, envoi de la mosaïque, etc.
- Entretenir les relations avec la coordination à la vie étudiante :
 - demande de financement de la mosaïque, approbation de la mosaïque finale.

7. FINANCEMENT FACULTAIRE DES MOSAÏQUES ÉTUDIANTES

Le financement facultaire pour la production des mosaïques étudiantes peut changer d'une année à l'autre en fonction des fonds disponibles à la vie étudiante. Selon le budget dont il dispose, le vice-décanat à la vie étudiante rembourse le montant de la facture d'une mosaïque jusqu'à concurrence des montants suivants :

- 250 \$ par programme d'études admissible;
- supplément de 7 \$ par personne étudiante.

Les coûts dépassant le financement fixé par le vice-décanat à la vie étudiante doivent être assumés par l'association étudiante concernée.

En **février**, une estimation détaillée des coûts de production de la mosaïque doit être transmise à la personne coordonnatrice à la vie étudiante de la Faculté pour une demande de financement. Les éléments requis sur l'estimation sont présentés à l'article 8.4 de la présente procédure.

Une facture finale émise à la personne coordonnatrice à la vie étudiante par l'association étudiante est nécessaire en **avril** pour confirmer les dépenses encourues par rapport à l'estimation présentée en début d'année et pour obtenir le remboursement. Aucun chèque personnel ne sera émis. La contribution du vice-décanat à la vie étudiante est remise à l'association étudiante et non à la personne photographe ou au fournisseur de services; une facture détaillée indiquant notamment le nombre de personnes étudiantes de la cohorte concernée doit être libellée comme suit :

Université de Sherbrooke
Vice-décanat à la vie étudiante
Faculté de médecine et des sciences de la santé

Une copie de la facture de la personne photographe ou du fournisseur de services doit être jointe à la facture de l'association étudiante.

Tous services en sus de ceux énumérés à 8.4 de la présente procédure qui sont convenus entre la personne photographe ou le fournisseur de services et les personnes étudiantes sont assumés par ces dernières et ne doivent pas apparaître sur la facture soumise au vice-décanat à la vie étudiante (ex. : poses multiples, autres photos non reliées à la mosaïque).

8. PRODUCTION DE LA MOSAÏQUE

8.1 Les photos

- La coordination de la prise de photos et la vérification de la conformité de la liste des personnes étudiantes devant être représentées sur la mosaïque sont des responsabilités qui relèvent entièrement des associations étudiantes et de leurs personnes représentantes.
- Les personnes étudiantes qui n'auront pas pu se présenter à la séance ou aux séances de photos ne seront pas sur la mosaïque. Aucune photo non conforme ne peut être ajoutée. Le nom des personnes n'ayant pas leur photo peut être ajouté, et ce, jusqu'à une date limite déterminée par le comité de la mosaïque.
- Dans le cas où une personne se voit dans l'obligation de remettre à plus tard la fin de ses études (ex. : maladie, grossesse) ou ne peut terminer ses études dans ce programme et que la mosaïque est déjà produite, aucune mise à jour ou de seconde production n'est effectuée.
- Toutes les photos doivent être prises sur un même fond, lequel doit être sobre et dénué de logo et de texte. Il est recommandé d'éviter d'utiliser un fond noir, bourgogne ou d'une autre teinte très foncée.
- Deux choix vestimentaires sont proposés : la toge noire simple ou la toge noire avec épitoge vert et or. **L'épitoge ne doit pas être agrémentée de fourrure.**
- Les objets (ex. : diplômes, fleurs) ne sont pas recommandés. La Faculté privilégie une photo en plan épaule, avec les mains hors champ.

8.2 Identification, disposition et cadre

- Deux choix d'identification de l'Université de Sherbrooke sont approuvés, soit le logo ou les armoiries de l'Université de Sherbrooke (voir annexe 1). Les deux peuvent être appliqués à la mosaïque, sans toutefois être juxtaposés.

- La Faculté, le nom du programme et la promotion doivent être identifiés à l'écrit sur la mosaïque. La disposition de ces écrits respecte les normes graphiques par rapport à leur distance au logo et aux armoiries (voir annexe 2).
- La disposition des photos est à la discrétion de l'artiste retenu pour réaliser la mosaïque ainsi que le cadre.
- Une **copie électronique de la version finale de la mosaïque** doit être remise à la coordination à la vie étudiante (coordination-ve-fmss@usherbrooke.ca).
- La mosaïque doit avoir une dimension maximale de 1,2 m de largeur et de 1 m de hauteur. En raison du nombre de personnes étudiantes d'une cohorte, une exception peut être autorisée pour le programme de doctorat en médecine.
- Les mosaïques peuvent être encadrées ou laminées. Si l'option du cadre est choisie, la mosaïque doit être encadrée sobrement et protégée par une vitre antireflet ou un verre acrylique (recommandé en raison de sa plus grande résistance aux chocs).
- L'impression des photos doit être effectuée sur un carton qui empêche la mosaïque d'onduler.
- Les noms des personnes étudiantes ainsi que tout message étant inscrit à la mosaïque doivent être exempts d'erreur d'orthographe. Cette responsabilité revient à l'association étudiante.

8.3 Complément d'information spécifique à chaque programme

8.3.1 Baccalauréat en biochimie de la santé

La mosaïque doit représenter les personnes étudiantes du programme coop et du programme régulier.

8.3.2 Baccalauréat en pharmacologie

La mosaïque doit représenter les personnes étudiantes du programme coop et du programme régulier.

8.3.3 Baccalauréat en sciences infirmières

Une mosaïque doit être réalisée pour chaque campus, celle-ci représentant uniquement les personnes étudiantes du campus en question. Le campus doit être bien identifié sur la mosaïque (Campus de la santé de Sherbrooke, Campus de Longueuil).

8.3.4 Doctorat en médecine

Une seule mosaïque est produite avec toutes les personnes étudiantes du programme et est affichée au Campus de la santé. Les sites qui désirent produire une mosaïque locale voient eux-mêmes au financement de cette initiative.

8.3.5 Maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie

Une seule mosaïque est produite pour les deux programmes, mais ceux-ci doivent être distincts et bien identifiés.

8.3.6 Maîtrise en sciences infirmières, cheminement menant aux études spécialisées en soins de première ligne jumelée au diplôme d'études supérieures spécialisées de 2^e cycle en soins de première ligne

Une mosaïque représentant les personnes étudiantes finissantes est produite en mai le cas échéant. Sur la mosaïque, le « programme » doit être identifié ainsi : Diplôme de 2^e cycle en études spécialisées en soins de première ligne.

8.4 Entente contractuelle avec le fournisseur de services

Le choix de la personne photographe ou du fournisseur revient à l'association étudiante (voir annexe 3). Toutefois, il importe que le contrat conclu avec cette personne ou cette entreprise précise adéquatement les services à rendre relatifs à la production de la mosaïque. De façon générale, on doit y retrouver :

- le nombre de personnes étudiantes qui seront photographiées (photo mosaïque uniquement);
- la dimension de la mosaïque;
- le type de service de prise de photos (en studio, nombre de séances, lieu des séances);
- les dates des séances de photos et endroit, s'il y a lieu;
- les frais de déplacement, si justifiés;
- le type d'encadrement;
- la vitre protectrice de la mosaïque et ses spécifications;
- les services de graphisme;
- la date de livraison;
- les coûts d'envoi;
- les taxes.

Ces coûts doivent être détaillés sur la facture (estimation des coûts), laquelle doit être transmise en février à la personne coordonnatrice à la vie étudiante de la Faculté pour une demande de financement.

9. RÔLES ET RESPONSABILITÉS*

9.1 Responsabilité de l'application*

La personne vice-doyenne à la vie étudiante est responsable de l'application de la présente procédure.

10. PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT*

Cette procédure est adoptée par le comité de direction de la Faculté. Elle est précédemment présentée au conseil de la vie étudiante.

ANNEXE 1 : SIGNATURE INSTITUTIONNELLE ET ARMOIRIES

Signature institutionnelle de l'Université ¹ (deux versions disponibles):

Version carrée



Université de
Sherbrooke

Version horizontale



Université de
Sherbrooke

Armoiries de l'Université de Sherbrooke :



¹ <https://www.usherbrooke.ca/communications/telechargement/signature/>

ANNEXE 3 : LISTE NON EXCLUSIVE DE FOURNISSEURS SUGGÉRÉS

Il n'y a aucune obligation liée à l'utilisation de ces fournisseurs et leur liste de prix n'a reçu aucune approbation préalable par le vice-décanat à la vie étudiante.

- Photo SM
<http://www.photosm.ca/finissants.html>
- Alain Tardif Photographie Inc.
<http://www.alaintardif.ca/>
- Photographie Marc Bailey inc.
<http://www.photomarcbailey.com/>
- Service de photographie Patrick
<https://photopatrick.com/>